



Cercle de la Voile de Paris
1858

AVIS DE COURSE

Challenge SuperSTAR **Star** **Grade 5A**

Challenge autres Quillard Fast et croiseurs légers **Intersérie Quillard** **Grade 5A**

Date : 2 juillet 2023

Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN-Les MUREAUX (Yvelines)

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél. : 01 34 74 04 80 – **Adresse mail** contact@cercledejavoiledeparis.fr

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9H00 le 2 juillet 2023 au CVParis, à l'accueil.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 L'usage d'une VHF est légalement réglementée.
Pendant qu'il est en course, jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Pour des raisons de sécurité, il est recommandé aux bateaux d'avoir une VHF à bord pour écouter les signalisations afférentes au trafic des péniches émises par le Comité de Course ou par le bateau de sécurité. Un canal dédié sera communiqué avant la course.
- 3.3 L'utilisation de téléphones cellulaires est interdite sauf en cas d'urgence.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe :
Star, Soling, M7.50, autres **Quillards Voile légère Fast et aux croiseurs légers**.

- 1) **STAR** : courent en temps réel si le nombre de 5 bateaux requis est atteint, avec un départ séparé,
- 2) **Les autres classes QUILLARD Voile Légère Fast et croiseur léger** courent en inter série quillard, selon leur rating en temps compensé à condition d'atteindre le nombre de 5 équipages requis, avec un départ séparé.
- 3) **Un regroupement des classes** pourra être fait en fonction du nombre d'inscrits et des quotas FFV.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription ou à la confirmation :

- 4.2.1
 - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant",
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide,



Cercle de la Voile de Paris 1858

- ou, la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c. pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription joint et en l'envoyant le plus rapidement possible, à Marie Thérèse JOURDAS, Vice - présidente du CVP Chargée des Courses, m.jourdas@gmail.com, au plus tard le 29 juin 2023 impérativement, ou en remplissant le formulaire google en ligne par internet sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd0z11pQHABDAiA_fywL5K-jQnCzHrMgtWscCoFVIdYw69IQQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link,

au plus tard le 29 juin 2023.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits.

5. DROITS A PAYER : 15 euros

6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, en application du *Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile*.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription :

- le dimanche 2 juillet 2023 entre 9H15 et 10H00.

7.2 Le 1^{er} signal d'avertissement de la première course du jour est prévu comme suit :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe)
2/07/2023	11h	STAR
	11h10	Interserie Quillard Fast si 2 groupes

7.3 Nombre de courses : Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

8 LIEU : Plan d'eau : La Seine au bassin de Meulan les Mureaux (Yvelines – 78130) 30, rue Albert Glandaz.

9 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit entre deux bouées situées en amont et en aval du plan d'eau. Possibilité de mettre une « dog leg » au vent, sur décision du Président du Comité de Course.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses mauvais scores, calculé comme suit

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.



Cercle de la Voile de Paris 1858

- b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

11.3 Le système de classement est le suivant : Points a Minima de l'Annexe A des RCV.

11.4 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14 COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course :

Marie Thérèse JOURDAS

Président du Jury :

Gilles PROVOST

Juge stagiaire :

Philippe KERSALE

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80 📠 : 01 34 92 74 20 📧 : commissaire@cercladelavoiledeparis.fr

- Pour les informations sur les courses s'adresser à :

- Marie Thérèse JOURDAS, Vice présidente en charge des Compétitions :

m.jourdas@gmail.com, 06 80 63 86 54

- Pour les inscriptions, les coureurs doivent contacter

Marie Jourdas VP CVP Paris Compétition, 06 80 63 86 54 m.jourdas@gmail.com,

- Restauration :

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30 (prévenir le Commissaire)

Réservation obligatoire auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80
commissaire@cercladelavoiledeparis.fr